

**Réunion du Conseil exécutif national
du 7 au 10 mars 2005
Ottawa (Ontario)**

1. Ouverture de la séance

La réunion est ouverte. Sont présents les membres suivants :

John MacLennan, président national
Peter Cormier, vice-président exécutif
Debbie Graham, vice-présidente (T.-N.-L./N.-B.)
Doug Pike, vice-président (N.-É.)
Phil Turcq, vice-président (Qc)
Bob Champoux, vice-président (RCN)
Mary Chamberlain, vice-présidente (Ont.)
Monty Montgomery, vice-président (CST)
Brian Molsberry, vice-président (Man./Sask.)
Steve Covell, vice-président (Alb./Nord)
Garry Robinson, vice-président (C.-B.)
Daniel Verreault, vice-président (PSP/Canex)
Pat Maxwell, conseillère en équité en matière d'emploi
Linda Graham, secrétaire de séance

2. Énoncé sur le harcèlement

La consœur Maxwell lit l'exposé sur le harcèlement. On nomme la consœur Chamberlain intervenante.

3. Horaire des séances

Lundi, de 8 h 30 à 10 h 30 (séance d'information du CEMD), de 10 h 45 à 11 h 30 et de 13 h à 17 h

Mardi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 17 h

Mercredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à la fermeture des bureaux

4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté ainsi modifié.

5. Examen du procès-verbal de la dernière réunion

État de la présentation du CPDNAC et du CPCP – Le confrère Molsberry demande quand sera prête la présentation devant les commissions parlementaires. De nombreuses réunions ont eu lieu depuis que l'orientation a été définie et de nouveaux renseignements sont rapidement et facilement

utilisables. Le confrère MacLennan convient qu'il est opportun de faire nos présentations compte tenu de l'examen de la politique de défense qui sera terminé dans quelques semaines. Il fera tout son possible pour que cela ait lieu ce printemps.

Le Comité sur la privatisation s'est réuni en janvier pour discuter de l'examen du soutien à l'armée de terre et a déposé son premier rapport dans le cadre de cette réunion. Ce rapport est joint au présent procès-verbal.

p/a/a MacLennan et Robinson

Que le plan d'action relatif à l'examen du soutien à l'armée de terre soit accepté tel quel. (*Annexe 1*)

VE 1 – MOTION ADOPTÉE

Campagne de contre-attaque du groupe GS – Le confrère Molsberry avance que ce comité a très peu progressé depuis sa formation à l'occasion du dernier congrès. Le confrère John Irving, membre du comité des GS, a donné une séance d'information à l'occasion de la conférence des présidents de la semaine dernière, qui a repris de l'information qui avait déjà été présentée. Le confrère Cormier signale que le cours de formation à l'intention des membres du groupe GS, qui avait été reporté, aura finalement lieu durant la première fin de semaine d'avril, à Trenton (Ont.), et que cela devrait assurer la continuité. Le confrère Pike aimerait que le comité rédige un rapport des activités régionales afin d'aider les sections locales à s'entraider. La consœur Chamberlain obtient le feu vert pour que les sections locales 619, 629, 636 et 639 puissent participer au cours de formation prochain. Le confrère Molsberry indique aussi que le travail du sous-comité du PSP sur le comité des GS entrera en conflit avec le mandat du comité des GS. On devra peut-être revoir ce mandat.

Comité des services syndicaux – Le confrère Cormier signale qu'il ne dispose d'aucune mise à jour pour le moment étant donné que l'arbitre n'a pas soumis son rapport et que par conséquent, aucune autre activité ne peut avoir lieu avant que les négociations n'aient pris fin. Il a demandé des descriptions de travail à trois éléments, mais seul l'un d'entre eux a répondu jusqu'à maintenant.

POASM – La présentation que le confrère Daniel Rodgers a donnée dans le cadre de la conférence des présidents sera affichée sur le site Web de l'UEDN dès qu'elle aura été traduite. Il n'y a que peu de progrès à signaler étant donné que le volet RH du programme n'a pas encore été dévoilé. La consœur Graham souhaite disposer de plus d'information par écrit. Elle n'a reçu que peu de nouvelles étant donné qu'aucun membre de T.-N.-L./N.-B. ne fait partie du comité POASM. Le confrère Turcq fournira directement des renseignements aux VP plutôt que de se fier au site Web. Il n'y a encore aucune indication précise de l'incidence qu'aura le POASM sur les escadres et les bases.

Négociations du SEA – Comme on l'a mentionné ci-dessus, l'arbitre n'a encore rendu aucune décision à l'égard de l'unité 14. Les négociations de l'unité 18 sont en suspens jusqu'à ce que celles de l'unité 14 soient terminées.

Bibliothèque de classification – Le confrère Cormier mentionne que la bibliothèque en ligne contenant les descriptions de travail sera rendue accessible dès que possible. L'officier de classification de l'UEDN entretient des discussions continues avec le DOCC. On suggère que puisqu'une liste est publiée chaque mois, le travail devrait débuter dès maintenant et être mis à jour au besoin. Le consœur Chamberlain dispose déjà d'une bibliothèque dont l'officier de classification peut se servir, au besoin.

Procès-verbaux des réunions des CRSP – Le confrère Robinson a orienté les agents nationaux vers les statuts de l'UEDN qui comprennent une politique selon laquelle les procès-verbaux des CRSP doivent être transmis aux VP et non directement au personnel, comme on le croyait. Les VP transmettront les procès-verbaux aux ASS si ces derniers ont besoin de rétroaction.

p/a/d Covell et Turcq

Que l'on ajoute au site Web de l'UEDN un lien intitulé CRSP/CCSP et les sous-liens suivants : National, Régional et Local; et que les procès-verbaux du CRSP/CCSP soient affichés à cet endroit.

VE 2 – MOTION DÉFAITE

Les procès-verbaux des réunions du CCSP ayant lieu au palier national et au palier du commandement sont déjà affichés sur le site Web, mais le confrère Covell avance que l'échange des procès-verbaux du CRSP à l'échelle locale pourrait profiter aux sections locales.

6. Rapports des BPR

Réunion nationale du CCSP – On signale les points suivants comme sujets de la prochaine réunion du CCSP : examen du soutien à l'armée de terre (p. ex., rôle des EC); examen de la politique de défense; nombre de militaires (p. ex., lieu, pouvant être déployés); demande de réunions nationales du CCSP à l'intention du personnel des forces terrestre et aérienne.

Commandement aérien – Le confrère Molsberry signale qu'il existe toujours des problèmes de communication avec le Commandement aérien, et plus particulièrement avec le CEMFA. Il reçoit de la 1 DAC les renseignements demandés, mais rien du CEMFA. Le président national a abordé le sujet lors d'une réunion avec le commandant sortant de la force aérienne. La prochaine réunion du CCSP de la 1 DAC aura lieu le 26 mai 2005. Le confrère Molsberry

rappelle aux agents nationaux que toutes des sections locales des escadres devront faire preuve de vigilance lorsqu'elles aborderont les changements proposés à l'échelle locale, particulièrement la structure militaire et son incidence sur nos membres.

Le confrère Covell se renseigne au sujet de la BFC de Cold Lake. Le confrère Molsberry n'a aucun renseignement nouveau sur Cold Lake, mais il suggère que la section locale s'informe auprès de son CRSP. L'information sera ensuite transmise au palier suivant.

p/a/a Molsberry et Turcq

Que le rapport du Commandement aérien soit accepté tel quel.

VE 3 – MOTION ADOPTÉE

SOFT – Depuis décembre 2004, on a mis l'accent sur l'examen du soutien à l'armée de terre et plus particulièrement sur l'incidence sur nos membres du SOFT. Dans le cadre de la prochaine réunion, prévue le 3 mai 2005, on devrait offrir une séance d'information détaillée sur l'examen du soutien à l'armée de terre et sur le budget de 2005. Le confrère Molsberry distribue aux vices-présidents et aux vices-présidentes tous les documents disponibles sur l'examen du soutien à l'armée de terre. Il souligne l'importance d'échanger les renseignements.

Comité d'accès à l'égalité – La consœur Maxwell lit au Conseil exécutif national son rapport écrit, qui est joint au présent procès-verbal. On discute des responsabilités de l'employeur et du syndicat en vertu de la politique sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation. Le syndicat des Teamsters a connu une affaire ayant établi un précédent, que l'on peut se procurer et qui répondra peut-être à un grand nombre de nos questions sur l'obligation du syndicat de prendre des mesures d'adaptation.

La consœur Chamberlain demande à la consœur Maxwell de confirmer son interprétation de la politique : qu'il incombe au syndicat de répondre aux besoins des membres à l'occasion de forums et de réunions du syndicat; et qu'il incombe à la partie patronale de répondre aux besoins des employés sur le lieu de travail. Il incombe au syndicat de veiller à ce que la partie patronale respecte la politique. La consœur Maxwell confirme que l'interprétation de la consœur Chamberlain est exacte.

La consœur Maxwell mentionne également que l'AFPC procède actuellement à l'examen de son protocole en matière de ligne de piquetage afin de répondre aux besoins des membres handicapés.

p/a/a Graham et Montgomery

Que le rapport du comité d'accès à l'égalité soit accepté. (*Annexe 2*)

VE 5 – MOTION ADOPTÉE

Programme d'aide aux employés – Le confrère Pike présente un rapport écrit des activités, dans lequel il mentionne qu'un cours à l'intention des AO se donne actuellement à Ottawa et compte quatorze participants. Les procès-verbaux de toutes les réunions du comité consultatif sont maintenant affichés sur le site Web.

p/a/a Pike et Graham

Que le rapport sur le PAE soit accepté tel quel. (*Annexe 3*)

VE 6 – MOTION ADOPTÉE

Pompiers – Le comité directeur des FR s'est réuni la semaine dernière avant la conférence des présidents. À cette occasion, les membres du comité ont reçu une mise à jour sur la cause devant les tribunaux relative à l'aptitude physique, de même que sur d'autres questions propres au groupe, y compris la pension et la classification.

Le groupe FR présente une pétition au confrère MacLennan, dans laquelle il demande que le groupe soit retiré de la Table 2. Le confrère Molsberry signale que les membres de la région du Manitoba et de la Saskatchewan sont très mécontents de cette mesure qui sème la discorde et qui est source d'animosité envers les membres du groupe des pompiers. Les membres du groupe FR sont déjà mieux rémunérés que les autres membres, et ils sont tous désignés.

Politique en matière de communications – Le confrère Cormier dépose, au nom du comité COMTRA, une politique en matière de communications se rapportant aux langues officielles, qui est jointe au présent procès-verbal.

p/a/a Cormier et Montgomery

Que la politique soit acceptée telle quelle. (*Annexe 4*)

VE 7 – MOTION ADOPTÉE

Le mardi 8 mars

7. Rapports régionaux

Manitoba/Saskatchewan – Le confrère Molsberry présente un rapport écrit qui est joint au présent procès-verbal. La nouvelle section locale de Portage la Prairie subit beaucoup de pressions de la part de l'employeur. On a déjà renvoyé le président de la section locale, et le vice-président est maintenant une cible. L'UEDN continuera à aider la section locale dans la mesure du possible, en lui apportant notamment un financement initial qui a aussi été apporté à d'autres nouvelles sections locales.

La consœur Chamberlain demande que le fonds de lancement de 500 \$ de la nouvelle section locale soit également mis à la disposition des sections locales 636 et 639. Certains de ces fonds serviront à l'inscription au congrès triennal.

p/a/a Molsberry et Chamberlain

Que le rapport de la région du Manitoba et de la Saskatchewan soit accepté tel quel. (*Annexe 5*)

VE 8 – MOTION ADOPTÉE

Services essentiels – On confie au confrère Molsberry cette responsabilité nationale. Son rapport écrit est joint au présent procès-verbal. En résumé, selon le processus sur les « services essentiels » proposé, la direction déterminera ce qui constitue un « service essentiel » et le syndicat pourra peut-être négocier le nombre d'employés requis pour la prestation de ce service. Les discussions principales auront lieu à l'échelle des sections locales. De la formation sera requise et un cours conjoint pourrait se révéler la meilleure option.

p/a/a Molsberry et Graham

Que le rapport du confrère Molsberry sur les services essentiels soit accepté tel quel. (*Annexe 6*)

VE 9 – MOTION ADOPTÉE

8. Rapports des ASS

Le Conseil exécutif national examine le rapport sur les griefs. Le confrère Molsberry remercie le confrère Cormier pour les renseignements fournis par la consœur Ronda Seguin du bureau national. Le rapport contient des griefs touchant les relations de travail, des griefs de classification, des griefs du CNM, des griefs du CST et des appels de 2004 à aujourd'hui qui sont actuellement

traités par le personnel du bureau national. Le confrère Molsberry demande que TOUS les griefs actifs soient signalés, autrement la liste est incomplète. Il demande aussi que l'on indique si le grief a été accueilli, partiellement accueilli ou rejeté. Le confrère Cormier a bon espoir que les ASS respectifs pourront s'acquitter de cette tâche.

Le confrère Covell demande si les griefs de l'ALFC devraient être indiqués d'une certaine façon sur la liste. Le confrère Cormier s'informerait et se prononcerait à ce sujet à la prochaine réunion.

9. Affaires nouvelles

Litige Naaman – Le Conseil exécutif national examine l'action au civil qu'un membre de la section locale 905 de l'UEDN a déposée contre le syndicat. Le conseiller juridique de l'AFPC a examiné les solutions possibles, la chaîne des événements et les résultats éventuels de la cause, ainsi que les conditions relatives aux conseillers juridiques séparés, tant pour l'AFPC que pour l'UEDN.

7. Rapports régionaux

T.-N.-L./N.-B. – La consœur Graham présente un rapport écrit qui est joint au présent procès-verbal. (*Annexe 7*)

VE 10 – MOTION ADOPTÉE

Campagnes de contre-attaque – La consœur Graham présente un deuxième rapport sur les trois campagnes de contre-attaque dans sa région : caserne de Gagetown, Gander et Goose Bay. Ce rapport est également joint au présent procès-verbal.

La campagne de Gagetown fait l'objet d'un travail continu. Un grand nombre des activités sont menées par des personnes dans leurs temps libres et par conséquent, les coûts sont maintenus à un minimum.

À Gander, les dépliants SOS (Save our Squadron), de même que deux tableaux d'affichage, sont visibles dans tout le secteur. La rétroaction est extrêmement positive et chaque occasion permettant de transmettre le message a été saisie.

La campagne de Goose Bay a essuyé un revers important le mois dernier avec l'annulation de la participation du Canada à la défense antimissile. La consœur Graham signale que cette campagne a dépassé le budget et qu'elle ne reçoit pas les renseignements demandés. Le confrère MacLennan accepte de fournir au Conseil exécutif national la ventilation des dépenses. Tous les rapports et comptes devront être approuvés par le VP et aucun autre financement ne sera accordé tant qu'une deuxième analyse de rentabilisation n'aura pas été soumise.

p/a/a Graham et Pike

Que le rapport sur les campagnes de contre-attaque soit accepté tel quel.
(Annexe 8)

VE 11 – MOTION ADOPTÉE

9. **Affaires nouvelles**

LMFP – Le confrère Molsberry s’informe du rôle du syndicat dans les nouvelles modifications apportées à la loi. La partie patronale forme son personnel, mais le syndicat se tait. La formation syndicale est-elle disponible? Le confrère Cormier signale que l’AFPC a prévu un certain nombre de séances d’information à l’intention du personnel de l’Alliance et des éléments, et qu’un symposium organisé par le Canadian Institute est prévu à la fin d’avril. La consœur Chamberlain participera au symposium en compagnie du confrère Cormier et de la consœur Charron étant donné que la LMPF est importante pour les dossiers des RH.

Le confrère Montgomery demande que les ASS de l’UEDN présentent au Conseil exécutif national un rapport, après ces séances d’information de l’Alliance.

Conférence du CTC – Puisque l’examen de la politique de défense sera achevé ce printemps et qu’un nouveau livre blanc sera dévoilé, on décide que tous les agents nationaux devraient assister à la conférence du Congrès du travail du Canada, qui aura lieu à Montréal du 13 au 17 juin 2005.

Politique sur le harcèlement – Le confrère Molsberry avance que la politique sur le harcèlement de l’UEDN devrait faire l’objet d’une révision en raison des nombreuses divergences entre notre politique et la politique 23B de l’AFPC.

6. **Rapports des BPR**

Comité des statuts – La consœur Graham présente un rapport écrit au nom du comité. Le Conseil exécutif national aborde la première recommandation concernant le règlement de l’UEDN sur les procédures disciplinaires. Ce règlement a été élaboré et adopté par l’UEDN au printemps 2003. L’AFPC a depuis défini des procédures disciplinaires globales applicables à tous les membres de l’Alliance. (Annexe 9)

p/a/a Graham et Montgomery

Que l'UEDN supprime le règlement adopté en 2003.

VE 12 – MOTION ADOPTÉE

On décide aussi que tous les rapports disciplinaires des sections locales devront être approuvés par le Comité permanent des statuts de l'UEDN avant d'être présentés au Conseil exécutif national entier pour décision.

La seconde moitié du rapport du Comité des statuts traite du poste de conseiller ou de conseillère en EME.

Le confrère Molsberry indique que ces recommandations ne sont pas recevables. Le président national est d'accord et explique que des modifications aussi importantes de la structure du syndicat requièrent une décision du congrès.

La consœur Graham s'élève contre le président en partant du principe que le comité a le droit et la responsabilité de recommander des changements au Conseil exécutif national. Il incombera au Conseil exécutif national de décider si les changements proposés seront transmis au comité des statuts du congrès pour qu'à son tour, ce comité les présente au congrès en vue d'une décision finale.

Le président n'obtient aucun appui et les recommandations sont jugées recevables.

Le confrère Montgomery déclare que les fonctions et les responsabilités du conseiller ou de la conseillère en EME doivent être plus clairement définies. Le fait de transformer le poste de conseiller ou de conseillère en un poste de vice-président ou de vice-présidente engendrera des coûts minimaux.

Le processus d'élection du conseiller ou de la conseillère en EME au congrès fait l'objet d'une discussion. Le conseiller ou la conseillère en EME doit-il provenir de l'un des groupes désignés? Qui aura droit de vote en ce qui concerne ce poste?

La consœur Graham élaborera une résolution détaillée à l'intention du Conseil exécutif national, qui fera demain l'objet d'un examen.

p/a/a Graham et Montgomery

Que les modifications proposées à l'article 6, section 1a), à l'article 8, section 4, et à l'article 9, section 5, soit acceptées.

VE 13 – MOTION ADOPTÉE

Négociations et grève – Les membres du Conseil exécutif national étudient les problèmes survenus dans leurs régions après la grève de l'automne dernier. L'une des principales préoccupations concerne les 25 p. 100 que les membres désignés doivent verser au fonds pour alléger les difficultés dues à la grève. Certaines régions recueillent l'argent assidûment, tandis que d'autres ne s'en donnent pas la peine.

Le confrère Turcq signale qu'il n'a pas été en mesure de recueillir les 25 p. 100 de toutes les sections locales qui relèvent de lui, comme le stipulent les Statuts. Certaines ont payé intégralement, tandis que d'autres ont été traitées différemment. Ce traitement spécial a engendré de graves problèmes et les sections qui ont payé intégralement souhaitent obtenir un remboursement. Il demande de l'orientation de la part du Conseil.

Le président national accepte de communiquer avec la consœur Turmel afin de connaître son interprétation. Cependant, tous sont d'avis qu'elle fera renvoi aux exigences en vertu des Statuts et qu'elle ne s'en écartera pas.

La consœur Graham rappelle aux membres que les sections locales, donc les agents nationaux, peuvent être accusés de ne prendre aucune mesure disciplinaire contre des membres qui ne respectent pas les Statuts.

Dans les Prairies, le fonds pour alléger les difficultés contient maintenant plus de 90 000 \$ et les cinquante-deux demandes ont été remplies.

Toujours au sujet de la grève, le confrère Turcq s'informe de la tenue de scrutins de ratification dans les locaux de l'employeur. On lui a dit que cela n'était pas permis, mais il a depuis découvert que de nombreuses sections locales le font. Non seulement la tenue des réunions en dehors du lieu de travail occasionne des désagréments aux membres, mais elle engendre aussi des frais de location.

Le confrère MacLennan renvoie à l'article 15 qui stipule que l'AFPC sera responsable des frais engagés dans le cadre d'un scrutin de ratification. Le confrère Turcq cherchera à obtenir un remboursement de l'AFPC.

Le confrère Covell déclare que les éléments devraient être responsables de l'organisation des grèves. Les bureaux régionaux n'organisent pas les grèves de manière efficace.

Le mercredi 9 mars

6. Rapports des BPR

Rapport du Comité des finances – Le confrère Pike présente le rapport du Comité des finances, y compris les états financiers et la vérification annuelle, aux fins d'examen. (*Annexe 10*)

On examine la possibilité de tenir les conférences régionales en concomitance avec le congrès triennal. Pour certaines régions, il s'agit du seul moyen leur permettant de tenir leur conférence. Le président national rappelle aux membres que les fonds régionaux sont destinés aux conférences éducatives dans les régions. Évidemment, cela n'empêche pas les régions de tenir des réunions parallèlement au congrès.

La consœur Graham demande si les changements, demandés précédemment et acceptés, des méthodes comptables relatives aux droits de la personne et à l'équité en matière d'emploi, ont été mis en œuvre dans le budget. Le confrère MacLennan répond qu'aucun changement n'a eu lieu. Toutes les dépenses associées au Comité des droits de la personne sont toujours imputées au poste Équité en matière d'emploi. Il indique aussi que les coûts associés à l'équité en matière d'emploi feront l'objet d'un meilleur suivi et seront comptabilisés adéquatement dans les prochains états financiers.

Le Conseil exécutif national examine la manière dont il pourra régler la question de l'excédent budgétaire. Certains agents proposent une réduction des cotisations syndicales; d'autres sont d'avis que cet excédent devrait servir à maintenir et à améliorer les services aux membres.

L'allocation versée à chaque agent national en vertu du poste Dépenses et déplacements fait également l'objet d'une discussion. Le congrès attribue un montant fixe pour les dix régions, qui est divisé également aux fins comptables. Certaines régions couvrant un vaste territoire présentent donc un déficit attribuable aux frais de déplacement, alors que d'autres régions centrales utilisent à peine leur budget. On est d'avis qu'une division plus équitable de l'affectation budgétaire devrait être mise en place afin de mieux refléter la réalité géographique des régions.

Le président national demande aux présidents des comités permanents exécutifs nationaux des Statuts et des finances de communiquer avec les comités du congrès en mai avant leurs délibérations.

On mentionne que les sections locales qui n'ont pas présenté leurs états financiers, comme le demandent les statuts, les règlements et les lignes directrices de l'UEDN, n'auront pas le droit de participer au congrès de cet été. Les sections locales qui n'ont pas encore fait parvenir leurs états financiers au bureau national ont jusqu'au 8 avril 2005 pour le faire.

Enfin, les frais de déplacement croissants font l'objet d'une discussion. Le Conseil décide que les membres n'auront plus le droit de réserver leur siège à l'avance lorsqu'ils se rendent à des conférences, à des congrès, etc., en raison du supplément maintenant imposé par Air Canada lorsque l'on réserve en ligne.

Seules les personnes ayant des besoins spéciaux, comme les personnes handicapées, auront le droit de réserver leur siège à l'avance.

p/a/a Pike et Verreault

Que le rapport du Comité des finances soit accepté tel quel.

VE 14 – MOTION ADOPTÉE

La consœur Graham souhaite que son vote soit enregistré contre la motion étant donné que les changements qu'elle avait demandés à l'égard des méthodes comptables relatives aux droits de la personne et à l'équité en matière d'emploi n'ont pas été mis en œuvre.

Récompenses et titres honorifiques – Le confrère Montgomery présente le rapport du comité permanent des récompenses et des titres honorifiques. Le rapport a été divisé de manière à aborder deux recommandations. (*Annexe 11*)

p/a/a Montgomery et Robinson

Que le titre de membre à vie soit accordé au confrère Doug Brown de la section locale 1011.

SCRUTIN SECRET – MOTION ADOPTÉE

p/a/a Montgomery et Champoux

ATTENDU QUE l'UEDN ne reconnaît actuellement que les titres de membre honoraire et de membre à vie comme récompenses pour services rendus au syndicat;

ATTENDU QUE le titre de membre en règle à long terme devrait être reconnu par le syndicat;

IL EST RÉSOLU QUE l'UEDN remet des épingles aux membres actifs en règle du syndicat, à la demande d'un agent local ou national, pour souligner dix, vingt ou trente ans de service, et;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE l'épingle, de couleur bronze, argent ou or selon le cas, représentera l'insigne bilingue UNDE/UEDN sur lequel sera inscrit « 10 », « 20 » ou « 30 », dans la feuille d'érable.

VE 15 – MOTION ADOPTÉE

7. Rapports régionaux

Ontario – La consœur Chamberlain présente un rapport écrit des activités ayant lieu dans la région de l'Ontario. (*Annexe 12*)

VE 16 – MOTION ADOPTÉE

6. Rapports des BPR

Comité des droits de la personne – La consœur Graham présente le rapport du Comité des droits de la personne qui comprend un certain nombre de recommandations et se divise en trois parties : les femmes, l'équité en matière d'emploi et le harcèlement. Tous les rapports sont joints au présent procès-verbal. (*Annexe 13*)

On signale que le confrère Bob King n'a pas pris part à la séance de formation sur l'équité en matière d'emploi qui a eu lieu début mars parce qu'il participait à la réunion du Conseil régional de l'Ontario.

p/a/a Chamberlain et Montgomery

Que le rapport se divise comme suit : Partie 1 – Questions relatives aux femmes; Partie 2 – Rapport sur l'équité en matière d'emploi et l'accès à l'égalité; Partie 3 – Harcèlement et pièces jointes.

p/a/a Graham et Chamberlain

Que la Partie 1, Questions relatives aux femmes, y compris les recommandations pertinentes contenues dans le rapport, soit adoptée telle quelle.

VE 17 – MOTION ADOPTÉE

p/a/a Graham et Chamberlain

Que la Partie 2, Rapport sur l'équité en matière d'emploi et l'accès à l'égalité, y compris les recommandations pertinentes contenues dans le rapport, soit adoptée telle quelle.

VE 18 – MOTION ADOPTÉE

p/a/a Graham et Chamberlain

Que la Partie 3, Harcèlement, soit adoptée telle quelle.

VE 19 – MOTION ADOPTÉE

La résolution concernant le poste de conseiller ou conseillère en équité en matière d'emploi est divisée :

1. ATTENDU QUE l'UEDN transforme le poste de conseiller ou conseillère en EME en un poste de vice-président ou vice-présidente, équité en matière d'emploi (VP-EME), avec droit de parole et droit de vote;

VE 20 – MOTION ADOPTÉE

2. ATTENDU QUE le VP-EME ait les responsabilités suivantes :

- (a) représente l'UEDN auprès du Comité d'accès à l'égalité de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et présente des rapports au Conseil exécutif national ainsi qu'à tous les coordonnatrices et coordonnateurs régionaux d'équité en matière d'emploi;
- (b) entretient des rapports avec tous les employeurs qui emploient des membres de l'UEDN, au sujet de questions d'EME;
- (c) coordonne les activités des coordonnatrices et coordonnateurs régionaux d'équité en matière d'emploi tout en leur offrant de l'orientation et du soutien;
- (d) organise et coordonne toutes les séances de formation sur l'EME à l'intention du Conseil exécutif national et des coordonnatrices et coordonnateurs régionaux d'équité en matière d'emploi de l'UEDN;
- (e) participe aux conférences de tous les groupes d'équité de l'Alliance de la Fonction publique du Canada afin de fournir de l'orientation et du soutien aux membres de l'UEDN en dirigeant des réunions de caucus. Si le VP-EME n'est pas membre de la conférence respective, il remplacera le président national qui a le droit d'assister aux conférences de tous les groupes d'équité à titre d'invité, sans droit de parole ni de vote;
- (f) soumet des rapports écrits de ses activités et de ses recommandations au Conseil exécutif national et aux coordonnatrices et coordonnateurs régionaux d'équité en matière d'emploi dans les trente (30) jours suivant l'activité;
- (g) assiste à toutes les réunions du Conseil exécutif national;
- (h) soumet des rapports écrits de ses activités et des activités des coordonnatrices et coordonnateurs régionaux d'équité en matière d'emploi à chaque réunion du Conseil exécutif national;
- (i) soumet au président national un rapport de ses activités et de ses recommandations, durant son mandat, quatre (4) mois avant la tenue du Congrès national triennal.

VE 21 – MOTION ADOPTÉE

3. ATTENDU QUE le VP-EME soit nommé et élu par les délégués qui participent au Congrès national triennal de l'UEDN.

VE 22 – MOTION DÉFAITE

9. Affaires nouvelles

Comité des zones de la Table 2 – Le Conseil exécutif national examine notre participation au comité établi par le SESG, élément de l'AFPC, en vue de lutter pour l'élimination des zones. Cette question importante a été mise de côté à la table de négociation. L'étude de la paie est devenue la priorité. Compte tenu que l'UEDN compte le plus grand nombre de membres GL, les zones constituent une question d'une importance capitale pour l'élément. On suggère de présenter les résolutions à chaque congrès régional de l'AFPC.

p/a/a Pike et Turcq

Que la plus haute priorité de l'UEDN à la prochaine ronde de négociation collective de la Table 2 soit l'élimination des zones et des taux régionaux de rémunération;

Et que l'UEDN appuie pleinement le comité sur les taux régionaux de rémunération de la Table 2.

VE 23 – MOTION ADOPTÉE

Rapport disciplinaire, section locale 1016 – Le confrère Robinson présente un rapport disciplinaire qui fait l'objet d'un examen par le Comité permanent des statuts en cas d'omissions ou d'erreurs. Le Comité des statuts déclare que tout est en règle.

p/a/a Robinson et Molsberry

Que le rapport disciplinaire (Partie 1 – Constatations) soit adopté.

VE 24 – MOTION ADOPTÉE

p/a/a Robinson et Molsberry

Que le rapport disciplinaire (Partie 2 – Constatations) soit adopté.

VE 25 – MOTION ADOPTÉE

6. Rapports des BPR

Santé et sécurité – Le confrère Champoux informe les membres au sujet d'une réunion du Comité national des politiques en matière de sécurité à laquelle il a

assisté plus tôt aujourd'hui. Le mandat de ce comité est joint au présent procès-verbal. (Annexe 14)

7. Rapports régionaux

PSP/Canex – Le confrère Verreault signale que le nouveau chef de la direction de l'ASPFC, le mgén Langton, est plus à l'aise avec un effectif syndiqué et plus ouvert à discuter de négociation collective que ne l'étaient ses prédécesseurs. Le confrère Verreault travaille aussi à la reconstitution d'un CRSP national.

En tant que membre d'un comité de contre-attaque communautaire, le confrère Verreault aide à sensibiliser le public au sujet de la rumeur relative à une réduction des effectifs de la base de Bagotville.

6. Rapports des BPR

Comité des munitions – Le confrère Robinson informe le Conseil exécutif national sur la réunion tenue la semaine dernière en compagnie des présidents des sections locales des munitions de l'UEDN, à l'occasion de leur passage à Ottawa pour la conférence des présidents. Depuis que les AMG ont été reclassifiés pour devenir GT, il y a encore du travail à faire. Dans certains cas, les GT-3 sont des militaires superviseurs qui sont mieux payés que le superviseur. On prévoit faire disparaître ces écarts en avril.

9. Affaires nouvelles

Sections locales comptant moins de vingt membres – Seules deux sections locales n'ont pas le nombre requis leur permettant d'envoyer un délégué au congrès de l'UEDN. Comme par le passé, le président national a accepté d'inviter un représentant ou une représentante de chacune de ces sections locales à titre d'observateur officiel au congrès.

Suivi de la conférence des présidents – Le confrère Molsberry présente des suggestions émises par ses sections locales après la conférence : insignes nominatifs d'identification, plus petits groupes aux ateliers; table d'honneur surélevée; plus de temps pour poser des questions aux présidents nationaux de l'UEDN et de l'AFPC; cadeau (p. ex., sac, t-shirt); ordre du jour établi par le comité des présidents; règles souples; salle moins bondée, de type salle de classe de préférence.

Levée de séance

p/a/a Chamberlain et Champoux

Que la séance soit levée.

VOTES CONSIGNÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Chamberlain, M	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Champoux, B	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4
Cormier, P	3	2	1	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Covell, S	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
Graham, D	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
Molsberry, B	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
Montgomery, M	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Pike, D	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
Robinson, G	1	2	1	1	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1
Turcq, P	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
Verreault, D	1	4	4	4	1	1	1	1	4	4	3	1	1	1
MacLennan, J	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Chamberlain, M	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1
Champoux, B	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Cormier, P	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Covell, S	2	1	2	2	2	2	2	2	1	1	1
Graham, D	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Molsberry, B	1	4	1	1	1	2	2	2	1	1	1
Montgomery, M	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4
Pike, D	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1
Robinson, G	1	1	1	2	2	1	1	2	1	1	1
Turcq, P	1	1	2	2	1	2	2	2	1	1	1
Verreault, D	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1
MacLennan, J	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

1 = POUR

2 = CONTRE

3 = ABSTENTION

4 = ABSENT(E)